Aux Conseillers Départementaux des Ardennes

 Charleville Mézières, le 13 octobre 2015.

Madame, Monsieur

Les derniers articles de journaux relatant des dossiers financiers gérés par le Conseil Départemental des Ardennes obligent la Délégation de l’Association des Paralysés de France (APF) des Ardennes à prendre la parole et à s’insurger face aux choix stratégiques du Conseil Départemental dans le cadre de l’attribution des aides départementales aux associations.

Il y a quelques mois, vous nous avez annoncé par la voix de la Directrice Générale des Services Départementaux, Madame DUFOSSE, votre décision de mettre un terme à la subvention départementale accordée à la Délégation APF des Ardennes depuis 2011. Ce choix a été argumenté par les difficultés financières très importantes rencontrées par le Conseil Départemental.

Au-delà de la tonalité surprenante lors de l’annonce de cette décision, ce sont les derniers éléments médiatico-politiques qui offusquent les acteurs de toute l’association.

L’aide supplémentaire octroyée tout dernièrement au Club de football professionnel de Sedan d’un montant de 100000 € représente, en comparaison, plus de 4 années de subvention pour l’association.

La Délégation APF des Ardennes représente 124 personnes en situation de handicap, donc 124 familles qui comptent sur nous pour les accompagner, les accueillir, les écouter et développer des actions à leur intention pour répondre à leurs attentes et à leurs besoins. Par exemple, nous accueillons des jeunes en amendement Creton où les solutions actuelles ne sont pas satisfaisantes et pour lesquels nous ne recevons aucune aide…

Nous nous sommes tournés vers nos partenaires pour tenter de trouver une solution rapide. La ville de Charleville Mézières, notamment, travaille activement sur cette problématique, et nous remercions Monsieur RAVIGNON pour cet intérêt, mais les demandes sont multiples pour le Chef-lieu du département et donc difficile à honorer.

La subvention octroyée à l’APF des Ardennes depuis 2011, permet de nous aider dans le paiement des loyers du local loué à Espace Habitat et représente en moyenne sur les dernières années 21500 € par an.

La Délégation APF des Ardennes vous sollicite aujourd’hui, afin que vous réévaluiez la situation de l’association et que vous puissiez pérenniser l’action de l’APF sur le Département en répondant favorablement à notre demande de subvention pour les prochaines années.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l’expression de nos considérations les plus sincères.

 **Anne Marie BOUTE Gaël HOUEE Représentante APF des Ardennes. Directeur APF des Ardennes.**